

RÈGLEMENTS TERRAIN CAMPING McCONNELL SAISON 2021



Municipalité Rapides-Des-Joachims
48, rue de l'Église
Rapides-Des-Joachims, Québec, J0X 3M0
Tél. : 613-586-2532 Téléc. : 613-586-2720
Courriel : rapides-des-joachims@ mrcpontiac.qc.ca



Camping McConnell

240, chemin McConnell
Rapides-Des-Joachims, Québec, J0X 3M0
Tel. : 613-586-2532 Cell. 613-281-3537
Courriel : campign.mcconnell@ mrcpontiac.qc.ca

L'ouverture officielle du camping débute le 15 mai 2021 et se termine le 2 octobre 2021. Les remorques, les tentes-roulottes, les VR et les tentes ne doivent pas être installés avant cette date et devront être retirés du site avant le 3 octobre 2021.

Chaque camping permet un maximum de:

- 2 adultes and 3 enfants
- 2 vehicules
- 2 tentes s'il n'y a pas de roulotte/VR sur le terrain camping ou une tent si oui

Toutes les autres personnes présentes sur le camping sont considérées comme des visiteurs et doivent s'inscrire au bureau et payer les frais appropriés.

NOTE: Toute personne qui loue un site saisonnier est tenue d'informer ses visiteurs de se présenter à l'accueil, si cela n'est pas respecté, les honoraires visiteurs seront transmis au locataire du site et ils devront en payer les frais.

- Tous les autres véhicules qui ne peuvent pas stationner sur le camping doivent se garer dans le parking visiteurs.
- Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur la route.

Le calendrier suivant doit être respecté:

- Le départ des visiteurs est 22H30
- Heures de tranquillité (couvre-feu) de 23H00 à 8H00; Les feux doivent être éteints avant 01H00
- Le jour du départ, le départ s'effectue à midi (12H00)

Il est interdit de:

- Se comporter d'une manière qui dérange les autres (faire la fête, langage vulgaire, ect.)
- Faire des bruits excessif (radios bruyantes, motos, Dirt bike, ect.)
- Avoir un feu ailleurs que dans les foyers
- Coupez le bois des forêts du parc à toutes fins, y compris les feux de camp
- Pour conduire cyclomoteurs, motos et véhicules tout-terrain sur le camping pour aller prendre une douche ou aller aux toilettes, ils ne peuvent être utilisés qu'à des fins récréatives pour quitter le site et se rendre sur les sentiers.
- Les armes de toute sorte telles que les armes à feu, les pistolets à air comprimé, les pétards, les arcs et flèches, les frondes ou les couteaux sont strictement interdites et entraîneront la confiscation et / ou l'expulsion sans remboursement.
- La possession, la consommation ou le trafic de drogue entraînera une expulsion immédiate sans remboursement.
- La sobriété est attendue en tout temps sur le terrain de camping. L'alcool ne peut être consommé que dans votre camping.
- Tous les véhicules circulant dans le parc doivent respecter la limite de vitesse de 5 km / h.
- Pour des raisons de sécurité, les bouteilles et récipients en verre sont interdits sur la plage.
- Les utilisateurs du parc doivent éliminer les ordures et les déchets dans la zone désignée.
- Les campeurs doivent garder leur propre site propre, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'accumulation de caisses de bière ou d'autres débris à l'extérieur de leur roulotte
- Les utilisateurs du parc doivent participer au recyclage.
- Les animaux sont admis sur le camping mais pas sur la plage. Ils doivent être tenus en laisse ou ligotés en tout temps et leurs excréments doivent être ramassés et jetés à la poubelle, sous peine d'amende et d'expulsion.
- Les campeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans pour louer un camping.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte lorsqu'ils sont sur la plage ou sur l'aire de jeux car ces zones ne sont pas surveillées.

RÈGLEMENTS TERRAIN CAMPING McCONNELL SAISON 2021

- Un enfant mineur ne peut à aucun moment être laissé sans surveillance.
- Les campeurs qui cassent ou détruisent l'équipement par négligence doivent payer pour son remplacement de réparation. Ils seront également tenus responsables des dommages causés par leurs visiteurs.
- Les campeurs doivent signaler leur arrivée et leur départ au personnel d'accueil.
- Ne prenez pas de raccourcis vers des sites à pied, à vélo, en VTT ou tout autre véhicule motorisé.
- Ces règles sont susceptibles d'être modifiées par la direction sans préavis.
- À aucun moment, les feux d'artifice ne sont autorisés sur le camping ou sur la plage sans l'autorisation de la municipalité.
- Tous les campeurs du camping doivent respecter les règles de l'environnement et ne pas rejeter les eaux usées sur le camping. Le camping fournit aux utilisateurs l'équipement nécessaire pour que chaque campeur puisse déverser ses eaux usées dans la fosse septique située à l'entrée principale du camping.
- Quiconque enfreint cette règle sera condamné à une amende et sera responsable des frais de nettoyage du site

RÈGLEMENTS TERRAIN CAMPING McCONNELL SAISON 2021

- Tous les occupants et leurs invités sont responsables d'entretenir un site bien entretenu, exempt de débris disgracieux, d'encombrement et de matériaux combustibles et de respecter les espaces communs (ex. Douche, salles de bain, plage et rampe de mise à l'eau).

Pas de coupage ou d'enlèvement d'arbres ou d'arbustes sans autorisation de gestion. Veuillez ne pas mettre de clous ou d'objets pointus dans les arbres.

- Tous les occupants titulaires d'un permis ne sous-loueront ni ne loueront leur emplacement.
- Tous les occupants doivent à la fin de la saison retirer les campeurs et tout autre équipement (ex.: Réfrigérateur, barbecue, vélos, etc.). Si ces instructions ne sont pas suivies, la municipalité s'en débarrassera sans préavis après la date de fermeture.
- Les modifications apportées au paysage d'un site (ex. Murs, gravier, allées, arbres, ect.) deviendront la propriété de la direction lorsque le permis d'occupation prendra fin
- Tous les titulaires d'un permis d'occupation saisonnier devront fournir un dépôt non remboursable de 350,00 \$ pour la saison 2021 avant ou avant le 12 octobre 2020, afin de conserver leurs droits d'occupation.
- Tous les titulaires d'un permis d'occupation saisonnier devront remettre le solde de la location de la saison 2021 avant le 1er avril 2021. Quiconque ne versera pas le paiement final avant la date ci-dessus perdra la réservation d'occupation ainsi que l'acompte initial.
- Tous les occupants qui n'auront pas déposé avant la date limite du 12 octobre 2020 perdront leur droit d'occupation pour la saison 2021 et devront retirer toute structure servant de terrasse ou de stockage avant le 14 octobre 2020
- Tous les ponts ou autres structures ne doivent pas être attachés à la remorque et la permission doit être accordée par la municipalité, la permission nécessaire ainsi que pour l'installation des hangars de stockage.

AVIS IMPORTANT

- En cas d'interdiction de feu par temps sec, seules les cheminées conformes à la norme Sopfeu seront autorisées et aucune autre forme de feu ne sera attribuée.
- Nous vous rappelons que l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) est autorisée sur le site, pour sortir du site, transporter des citernes d'eaux usées et non à des fins récréatives sur le site.
- Lors d'une panne électrique, les services sanitaires, douche, toilettes et buanderie seront hors d'usage et que le bâtiment principal sera verrouillé pendant la durée de la période de panne. Nous vous invitons à utiliser votre propre installation.

Merci pour votre coopération et votre compréhension

RÈGLEMENTS TERRAIN CAMPING McCONNELL SAISON 2021

LE NON-RESPECT DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA VOTRE EXPULSION DU CAMPING

Après deux avertissements un verbal et un écrit, le campeur sera expulsé du camping sans remboursement de la location qu'il s'agisse d'une location à la journée ou à la saison.

Quiconque loue un site est responsable du respect des règles par ses visiteurs. En cas de non-respect des règles de leur part, le responsable du site sera pénalisé

Je, _____ confirme avoir lu et comprend les règles 2021 du Camping et je m'engage à les respecter.

Site #: _____

Nom

Date

Donner à:

Nom du représentatif du Camping

Date

